



<http://amis-des-bebes.fr/se-former.php>  
et <http://amis-des-bebes.fr/documents-ihab.php>

## Formation des professionnels pour l'IHAB (2ème recommandation)

L'Initiative Hôpital Ami des Bébé (IHAB) est une démarche qualité qui nécessite une réflexion commune du personnel, une organisation des soins centrés sur les besoins et les rythmes des nouveau-nés et la **formation de toute l'équipe**.

On distingue trois catégories de professionnels :

- « **soignants** » **ayant des contacts réguliers avec les femmes enceintes, mères et/ou nouveau-nés** : pédiatres, gynéco-obstétriciens (y compris assistants), sages-femmes, infirmières, puéricultrices, auxiliaires de puériculture, aides-soignantes
- « **soignants** » **pour certains soins** : kinésithérapeutes, anesthésistes, IADE, IBODE, diététiciennes, psychologues, internes, infirmières de liaison psychiatrique, addictologues, manipulateurs radio...
- « **non-soignants** » **ayant des contacts avec les femmes enceintes, mères et/ou nouveau-nés**: secrétaires, personnel chargé de l'entretien et du service des repas, assistants sociaux, brancardiers, bibliothécaires, photographes, bénévoles...

Pour que la formation apporte le changement souhaité dans les pratiques, elle doit être obligatoire, concerner toutes les catégories professionnelles sans exception et traiter des recommandations de l'IHAB (1 à 11, dont le code OMS).

Selon les critères de l'IHAB, la **formation des professionnels avec des contacts réguliers avec les femmes enceintes, mères et/ou nouveau-nés** doit avoir une durée **minimale de 20 heures dont 3 heures de Pratique Clinique**. La formation concernant les pratiques pendant le travail et l'accouchement (12<sup>ème</sup> recommandation) ne fait pas partie de ce programme de 20h.

La formation doit traiter des thèmes suivants :

- besoins globaux et rythmes de **tous** les nouveau-nés et de leur mère (compétences et adaptations du nouveau-né, intérêt du peau à peau et de la proximité mère-bébé, rythmes de sommeil et d'alimentation des 1ers jours, difficultés émotionnelles rencontrées par les mères...)
- conduite pratique de l'allaitement maternel et accompagnement des mères qui allaitent (physiologie de la lactation, prise du sein, positions du bébé au sein, déroulement d'une tétée et accompagnement par le soignant, signes d'allaitement efficace, repérage et prise en charge des bébés à risque, technique de l'expression manuelle du lait, utilisation justifiée de compléments, prise en charge des engorgements et autres difficultés d'allaitement...)
- conduite pratique de l'alimentation artificielle et accompagnement des mères qui n'allaitent pas (installation et prise du biberon, conditions d'hygiène pour la préparation du biberon, repérage et prise en charge des bébés à risque, prise en charge des engorgements...)
- bases de l'écoute et de la relation d'aide (reformulation, absence de jugement, écoute des demandes des parents...)
- recommandations de l'IHAB : information des femmes enceintes sur les bénéfices santé de l'allaitement maternel pour le bébé et sa mère, conditions optimales de mise en route de l'allaitement (et de l'alimentation artificielle), accompagnement des mères séparées de leur bébé, travail en réseau avec les associations de mères et autres relais en ville
- protection des familles et de l'allaitement maternel : respect du Code OMS et Résolutions AMS subséquentes.
- *besoins spécifiques des enfants prématurés et/ou malades et accompagnement de leurs mères, qu'elles allaitent ou non.*



Dès leur arrivée, les **nouveaux professionnels** qui s'occupent des femmes enceintes, mères et/ou nouveau-nés reçoivent une information sur la politique du Pôle et une formation dans les 6 mois qui suivent, à moins qu'ils ne soient déjà formés.

Les **professionnels de santé qui pratiquent certains soins** reçoivent une information sur l'IHAB et une formation courte adaptée à leur fonction.

Les **professionnels « non-soignants » ayant des contacts avec les femmes enceintes, mères et/ou nouveau-nés** reçoivent une information sur l'IHAB adaptée à leur fonction.

Vous devez rédiger **vous-mêmes le plan de formation du personnel** de la maternité et/ou du Pôle dans le cadre de la démarche qualité IHAB. Ce document n'est pas la copie du programme des éventuels organismes de formation sollicités. Il doit décrire : **les objectifs, le contenu, la durée et l'organisation** des formations (théoriques et Pratique Clinique) demandées dans le cadre de cette 2<sup>ème</sup> recommandation IHAB.

IHAB-France vous propose **cinq outils** (<http://amis-des-bebes.fr/documents-ihab.php>) :

- 1/ la Fiche d'organisation de la Pratique Clinique**
- 2/ le plan de formation (document type à compléter)**
- 3/ la liste des formations en rapport direct avec la démarche IHAB (en annexe page suivante)**
- 4/ le relevé des heures de formation du personnel (en annexe page suivante)**

Sur ce relevé, nominatif, sont notées les heures de formation de chaque professionnel du service et/ou du Pôle (**soignant et non-soignant**), y compris les heures de Pratique Clinique. Les personnes sont regroupées par catégorie professionnelle.

- 5/ le récapitulatif de la formation par catégorie professionnelle (en annexe page suivante)**

**Le plan de formation est à transmettre à IHAB-France 4 mois avant l'évaluation, la liste des formations et le récapitulatif de la formation par catégorie professionnelle 2 mois avant l'évaluation.**

**Le relevé des heures de formation du personnel sera montré aux évaluateurs lors de l'évaluation. Il ne doit pas être transmis avant car il est nominatif.**

IHAB-France propose des **formations** sur la démarche qualité IHAB (argumentaire scientifique, critères IHAB, mise en place du projet) :

- Formations IHAB à Paris destinées aux équipes de maternité et néonatalogie déjà en démarche vers le label, sur deux jours consécutifs (proposées 2 fois /an, en mars et en septembre)
- Formations IHAB organisées en région avec les Réseaux de Périnatalité, destinées à toutes les équipes de maternité et de néonatalogie (sensibilisées ou non par cette démarche qualité), afin de créer une dynamique régionale.

Ces journées de formation peuvent s'intégrer dans le plan de formation. Pour les programmes et les dates de formation, consulter <http://amis-des-bebes.fr/se-former.php>

***Pour plus de détails sur les formations préconisées pour l'IHAB au niveau international en 2009, vous pouvez consulter les références OMS et Unicef : [www.unicef.org/nutrition/index\\_24850.html](http://www.unicef.org/nutrition/index_24850.html) Section 3 : Breastfeeding Promotion and Support in a Baby-friendly Hospital, a 20-hour course for maternity staff (3.1 and 3.2 Guidelines for Course Facilitators, 3.3 Slides for the Course)***

Annexes : Tableaux à remplir pour les formations (pdf des documents excel *et exemples en italique*)

Liste des formations en rapport direct avec la démarche IHAB

N° réf.	Thème	Dates	Nom du formateur/organisme	Contenu <i>si formation longue, renvoyer au programme détaillé</i>	Durée
A1	<i>Politique IHAB</i>	<i>pour nouveaux arrivants</i>	<i>SF IBCLC du service</i>	<i>état d'esprit du label au regard des 12 recommandations inscrites dans la politique</i>	<i>1h</i>
A2	<i>Allaitement maternel, rythmes et besoins de tous les nouveau-nés</i>	<i>3j</i>	<i>organisme de formation et/ou référents compétents selon les thèmes</i>	<b><u>base de formation indispensable</u></b> pour tous les soignants au contact des mères et nouveau-nés	<i>21h réparties en 3 fois 7h (17h théoriques sont demandées pour 2ème recommandation)</i>
A3	<i>formation interne à thèmes</i>	<i>1er jeudi du mois</i>	<i>SF IBCLC du service</i>	exemples de thèmes: observation d'une tétée, compléments, alimentation artificielle, Code OMS,...	<i>1h par thème</i>
IHAB	<i>Formation IHAB pour les responsables des équipes en démarche IHAB</i>	<i>2j à Paris</i>	<i>IHAB France</i>	<i>argumentaire scientifique des 12 recommandations, démarche qualité, changement, Code, échanges</i>	<i>14h</i>
P1	<i>Pratique clinique</i>	<i>tous les lundis AM</i>	<i>référents du service, éventuellement en lien avec un organisme de formation</i>	<b><u>formation pratique indispensable</u></b> , cf Fiche Pratique Clinique	<i>3 h/personne demandées pour 2ème recommandation</i>

Relevé des heures de formation du personnel (tous professionnels soignants et non-soignants)

Nom de l'établissement : Catégorie professionnelle : <i>IDE puéricultrices</i>					RELEVÉ DES HEURES DE FORMATION DU PERSONNEL								Formation totale	Pratique Clinique	
Noter la référence ou le titre de la formation (cf tableau Liste des Formations) Document à remettre uniquement aux évaluateurs lors de l'évaluation IHAB															
					A1	A2	...	IHAB				P1	P2		
Nom prénom	date arrivée	< 6 mois	> 6 mois	unité	noter le nombre d'heures								heures	heures	
<i>OMS Victoire</i>	<i>avr-06</i>		<i>X</i>	<i>maternité</i>	<i>0</i>	<i>3</i>		<i>14</i>				<i>2</i>	<i>3</i>	<i>22</i>	<i>5</i>
<i>UNICEF Bénédicte</i>	<i>nov-12</i>	<i>X</i>		<i>maternité</i>	<i>7</i>	<i>3</i>						<i>1</i>		<i>11</i>	<i>1</i>
													<i>0</i>		

Récapitulatif de la formation par catégorie professionnelle

Nom de l'établissement et service :				RECAPITULATIF DE LA FORMATION PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE			
date :							
Catégorie professionnelle	nombre	nombre (n) présence > 6 mois	nombre (f) formation ≥ 20h	% formés f/n x 100	nombre (p) Pratique Clinique > 3h	% Pratique Clinique p/n x 100	
<b>Médecins</b>				#DIV/0!		#DIV/0!	
<b>Sages-femmes</b>	30	25	22	88,0%	23	92,0%	
<b>Puéricultrices / IDE</b>				#DIV/0!		#DIV/0!	
<b>AP / AS</b>				#DIV/0!		#DIV/0!	
<b>autres soignants</b>				#DIV/0!		#DIV/0!	
				#DIV/0!		#DIV/0!	
				#DIV/0!		#DIV/0!	
				#DIV/0!		#DIV/0!	